
**Compte-rendu de réunion du collège départemental
Campagne 2024 F.D.V.A 2
Fonctionnement – Innovation**

**Vendredi 19 janvier 2024
14H00**

L'objet de cette réunion est de rendre un avis sur les priorités 2024 de l'appel à projet « fonctionnement et innovation » du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2) fixées lors de la commission régionale du 16 janvier 2024.

P.J. : document de présentation diffusé lors de la réunion.

La réunion est présidée par Mme FORLIVESI Véronique, cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Morbihan, représentante du DASEN.

➤ **Membres présents avec voix délibérative**

➤ ***Représentants des collectivités territoriales :***

- - Mme HERRY Marie-Hélène, conseillère départementale au conseil départemental du Morbihan (pouvoir de M. MOLAC) ;
- - Mme RODRIGUES Anne-Valérie, conseillère déléguée à Lorient agglomération.

➤ ***Personnalités qualifiées reconnues pour leur engagement dans le milieu associatif :***

- - Mme PLISSON Maryse, membre du CA de Familles rurales fédération du Morbihan ;
- - Mme GARRABE-BRUS Hélène, secrétaire générale à la Ligue de l'enseignement 56 ;
- - Mme LATOUR Catherine, présidente du Mouvement associatif de Bretagne ;
- - M. MEAUDE Jean-François, président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan.

➤ ***Représentants des Parlementaires :***

- - Mme METAYER Lysiane, députée de la 5eme circonscription.

➤ **Membres excusés :**

- - M. ROBELET Fabrice, président de l'Association des Maires de France du Morbihan ;
- - Mme BAKHTOUS Latifa, maire-adjointe de Vannes ;
- - M. MOLAC Paul, député de la 4eme circonscription.

➤ **Membres présents avec voix consultatives**

- - Mme FORLIVESI Véronique, cheffe du SDJES 56 ;
- - Mme PALIERNE Béatrice, chargée du pilotage du FDVA 2 au SDJES 56 ;
- - Mme RIETVELT Sarah, chargée de la gestion administrative du FDVA 2 au SDJES 56.

➤ **Personnes invitées**

- - Mme LIONET Candide, collaboratrice parlementaire de Mme METAYER Lysiane

Ouverture par Mme FORLIVESI rappelant l'objectif du FDVA 2 et de ses modalités de gouvernance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Fonctionnement des instances ;
- Retours sur la campagne FDVA « fonctionnement et innovation » 2023 ;
- Calendrier et échanges autour des priorités de l'appel à projets 2024, « fonctionnement et innovation » ;
- Actualités de la vie associative.

Fonctionnement des instances

Sur la composition de l'instance :

Il est rappelé que :

- Les sénateurs sont en cours de désignation par le président du Sénat,
- L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 désigne les personnalités qualifiées. Ainsi, pour le Morbihan, Mmes LATOUR et GARRABE-BRUS ainsi que M. MEAUDE ont été renouvelés. Mme PLISSON, au titre de la fédération départementale Familles rurales, participe pour la première fois à cette instance.

Sur le fonctionnement de l'instance :

Une nouvelle instruction datant du 14 novembre 2023 complète le décret du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative. Celle-ci stipule qu'en 2024, il a été demandé au niveau national une plus grande transparence dans les travaux des instances en charge du FDVA 2, les règles et le fonctionnement n'étant pas appliqués de façon équitable dans l'ensemble des départements.

Aussi, un certain nombre de documents seront désormais rendus publics, via le site de la DRAJES :

- Composition de l'instance, liste des membres présents et excusés,
- Résultats de votes sur les avis et propositions de financements,
- Synthèse des échanges.

La fiche « déclaration d'intérêts » se doit d'être, à chaque réunion du collège, renseignée par chacun des membres. Jusqu'en 2023, seules les personnalités qualifiées étaient concernées.

Il est également précisé dans l'instruction que l'ensemble des parlementaires du département seront invités à assister à la réunion du collège départemental du mois de mai 2024.

Le calendrier de l'appel à projets sécurise un certain nombre d'étapes :

- 8 semaines au moins de délais données aux acteurs associatifs pour qu'ils déposent leurs projets,
- 15 jours avant la réunion en charge d'émettre un avis sur les propositions de financements, les documents seront transmis aux membres du collège départemental.

Retours sur la campagne FDVA 2023

Présentation de quelques chiffres clés de la campagne FDVA 2 en 2023 pour le Morbihan, accompagné d'un comparatif sur l'ensemble des départements bretons.

Les membres soulignent la qualité des travaux des instructeurs des services de l'Etat et de l'accompagnement auprès des associations pendant toute la campagne. Un comité de pilotage composé d'agents du SDJES et de la DDETS 56 a permis un traitement équitable des dossiers déposés sur « Lecompteasso ». Un point régulier a favorisé les échanges entre les membres lors de l'instruction.

Un accompagnement spécifique du SDJES en coordination avec les co-animateurs du Guid'Asso (la Ligue de l'enseignement et le C.D.O.S.) a aidé les associations pour déposer leurs demandes tout au long de la campagne.

Il est souligné l'intérêt d'avoir conservé en 2023 et de maintenir pour 2024 le fait de ne pas rendre prioritaire les associations financées en année N-1.

Calendrier et échanges autour des priorités de l'appel à projets 2024 « fonctionnement et innovation »

Le calendrier 2024 est présenté, en intégrant les temps d'information régionaux ainsi que le renforcement de l'accompagnement du SDJES 56 auprès des associations pendant toute la durée de la campagne (cf. présentation). Une communication très large sera faite vers les communes, associations et partenaires pour permettre une meilleure connaissance du dispositif FDVA 2.

Une attention particulière sera portée sur la dimension « innovation » en mettant en place un groupe de travail spécifique pour étudier ces demandes.

Il serait intéressant d'avoir connaissance des autres sources de financements dont disposent les associations demandeuses (notamment les subventions du conseil départemental du Morbihan) en vue de croiser les informations au cours de l'instruction.

L'enveloppe financière concernant les crédits en 2024 du FDVA 2 serait en augmentation de 20 à 40 %.

Actualités de la vie associative

Une photographie de la vie associative du département est présentée avec quelques chiffres clés : les créations d'associations en 2022 dans le Morbihan et un comparatif de la dynamique associative en Bretagne.

Un état des lieux des structures labélisées dans le cadre de Guid'Asso est partagé. Une demande est formulée afin d'intégrer les Maisons France services dans le dispositif Guid'Asso. A noter que les structures déjà identifiées serviront de point d'appui pour relayer les informations lors de la campagne FDVA 2.

Les éléments concernant la suite de la structuration de Guid'Asso seront partagés avec l'ensemble des membres du collège qui s'en félicitent. En effet, ils peuvent être interpellés, notamment les élus, directement par les associations et pourront ainsi les orienter vers les interlocuteurs à même de les accompagner dans leurs démarches.

Mme FORLIVESI salue la participation active et l'investissement de tous les membres tout au long de la réunion. Elle rappelle que le SDJES reste à l'écoute des membres du collège pour toute question relative au FDVA 2.